



Amende pour conduite sous alcool.

Par **socica**, le **07/11/2014** à **10:11**

Bonjour,

Je me suis fait arrêter avec un taux d'alcoolémie supérieur à la normale. Le brigadier m'a demandé de le suivre jusqu'à la gendarmerie alors que je n'aurais pas dû reprendre mon véhicule. En plus, je n'ai rien signé.

Comment contester ses erreurs qui sont contestables d'après un ami brigadier, mais je ne connais pas les termes exacts de loi.

Merci de votre réponse car je voudrais envoyer une lettre au procureur sachant que le brigadier a fait une faute et les conseils d'avocats, soit-disant gratuits, sont au final payant juste avant d'obtenir une réponse.

Par **aleas**, le **07/11/2014** à **13:20**

Bonjour,

Quel a été le taux à l'éthylomètre ?

De quelle erreur parlez vous ?

Par **socica**, le **13/01/2015** à **20:12**

0,28 et le fait que j'ai conduit pour rejoindre le commissariat et rien eu a signer !!

Par **aleas**, le **13/01/2015** à **20:41**

Bonsoir,

Depuis le 7 novembre vous avez dû avoir des nouvelles, avez vous reçu l'avis de contravention ?

Ce n'est pas un vice de procédure que vous ayez conduit, ni que vous n'avez rien signé